

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° N° 328 , abrogeant l' arrêté d'occupation provisoire accordée à M. Chamsan Ismaël le 24 mars 1939.....

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 avril 1940

Numéro JO  
n° 521 du 30/04/1940

Date du numéro  
30 avril 1940

### VISAS

Le Gouverneur de In Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

**Vu**l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé Vu l'arrêté d'occupation provisoire du 24 mars 1939

**Vu**le décès du titulaire du permis d'occupation.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 13. — L'arrêté d'occupation provisoire, d'une parcelle du domaine privé de l'Etat français, d'une superficie de 670 mètres carrés environ, faisant partie du terrain immatriculé sous le n° 207 du Livre foncier de la colonie, sise à Boulaos, accordé à M, Chamsan Ismaël, cadé de Djibouti, est abrogé purement et simplement à compter du 12 mars 1940,

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie

Hubert DESCHAMPS.